

-----  
CABINET *f*  
-----

**Arrêté n° .....1 1 2 2...../MATD-CAB  
autorisant la société pour le développement  
de la Cuvette –Ouest à organiser une quête publique.**

**Le ministre de l'administration du territoire  
et de la décentralisation**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 98-322 du 02 septembre 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration du territoire ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n° 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2833 du 5 octobre 1949, réglementant les collectes et souscriptions ;

Vu la lettre du 25 février 2003 de la société pour le développement de la Cuvette-Ouest ;

**ARRETE :**

**Article premier :** La société pour le développement de la Cuvette-Ouest est autorisée à organiser une quête publique auprès des autorités politiques et gouvernementales, des administrations publiques, des entreprises publiques et privées, des personnalités civiles et militaires, ainsi que des personnes de bonne volonté, sur toute l'étendue de la République du Congo, pour la période allant du 09 avril au 09 mai 2003, en vue d'apporter un secours en faveur des populations victimes du virus Ebola dans le département de la Cuvette-Ouest.

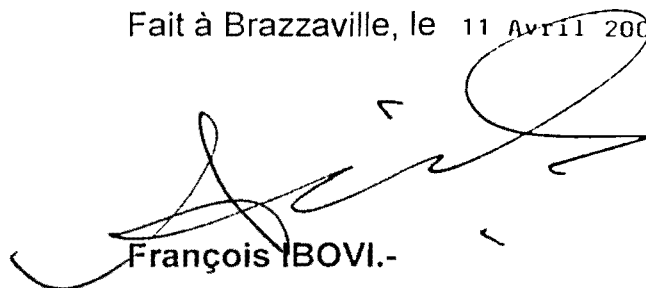
**Article 2 :** Le produit de cette quête sera intégralement distribué aux populations vulnérables.

**Article 3 :** A l'issue de cette quête, un compte rendu des recettes et des dépenses devra être adressé au ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, ainsi qu'un état détaillé de l'utilisation du produit net.

**Article 4 :** L'inobservation des dispositions du présent arrêté exposera leurs auteurs aux peines prévues par les textes en vigueur.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 11 Avril 2005



François IBOVI.-

**AMPLIATIONS :**

MATD-CAB.....	1
SODECO.....	2
SGG/BC.....	1
DGAT.....	2
DOR/SAG.....	4
Mairie Brazzaville.	1
Arrondissements...	7
Départements.....	11
Archives.....	2/30